

Rapport du contrôleur des comptes pour l'association CHOC ELECTRIQUE

*Lu à l'assemblée mais omis lors de la publication du PV.*

J'ai vérifié par épreuve la comptabilité de notre association Choc Electrique pour la dernière période comptable soit :

01.05.2023 au 30.04.2024.

Ces comptes ont été vérifiés par épreuve à l'aide des pièces comptables fournies par notre caissier.

Cette comptabilité est bien tenue. Nous n'avons rien à ajouter.

Pour information l'état de nos comptes s'élevait à fr. 153'177.72 au 30.04.2023.

Au 30.04.2024, le montant au bilan s'élève à fr. 98'973.52 ce qui a fait l'objet de la vérification de ce jour.

Il sied de relever que les factures de nos défenseurs ont été acquittées dans cet exercice, ce qui diminue l'état de la fortune lors du boucllement.

Je propose ainsi à l'assemblée, non sans remercier Monsieur Jean Pierre Mérot, de donner décharge des comptes au caissier et d'accepter la comptabilité telle que présentée.

Gland, le 16.10.2024

Le contrôleur



Eric Dällenbach